

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1997-1998

17 JUILLET 1998

PROPOSITION DE RESOLUTION

CONCERNANT LES ECOLES FONDAMENTALES
EN MILIEU RURAL

DEPOSEE PAR MM. **CHERON, DUCARME, DROUART,**
HAZETTE, MATHIEU ET DARAS

PROPOSITION DE RESOLUTION

CONCERNANT LES ECOLES FONDAMENTALES EN MILIEU RURAL

Vu les nouvelles mesures prises en matière d'enseignement fondamental et leurs conséquences plus particulières sur les écoles en milieu rural,

Considérant que, pour un village, il est impérieux de garder son école comme lieu de vie et de présence d'enfants et, partant, de leur famille,

Considérant que les écoles de village constituent, notamment, un gage de pérennité de celui-ci,

Le Parlement de la Communauté française s'engage à :

Discuter dès la rentrée d'une amélioration et d'une adaptation de la législation visant à faciliter le maintien, la réouverture et le développement d'écoles en milieu rural.

M. CHERON.
D. DUCARME.
A. DROUART.
P. HAZETTE.
G. MATHIEU.
J. DARAS.